

29 - Bibliothèques et Archives - Dépôt légal imprimeur - Convention 2012 avec la BnF

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Le dépôt légal, créé en 1537 par François 1er, vise à préserver toute la production de l'ensemble des médias d'information et de documentation sur le territoire national.

En Franche-Comté, c'est la bibliothèque municipale de Besançon qui assure cette mission de collecte auprès des imprimeurs. La BnF, après lui avoir accordé en 1997 le statut de centre de dépôt légal imprimeur, verse depuis lors à la Ville de Besançon une subvention annuelle de 57 000 € afin de contribuer aux charges de personnel (2 agents territoriaux) et à l'achat de fournitures de conservation.

La BnF propose de reconduire le partenariat pour 2012-2013 et 2014 dans le cadre d'une convention cadre qui précise les obligations, matérielles et intellectuelles de chacune des deux parties : d'une part, pour la BM, la collecte, le signalement, la transmission à la BnF des références des documents collectés et d'autre part, pour la BnF, le versement de la subvention, la formation des personnels et le conseil scientifique pour la gestion du fonds.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions cadre et d'application ainsi que les avenants à intervenir avec la BnF.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 22 juin 2012.